

**DECISION n°15/2024**

OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2024 POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES REFERENTS DE PARCOURS DES DISPOSITIFS DE REUSSITE EDUCATIFS DE SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS, SAINT-MICHEL-SUR-ORGE ET FLEURY-MEROGIS DANS L'ANALYSE DES PRATIQUES

Entre,

Le Président de la Caisse des Ecoles de Sainte-Geneviève-des-Bois,  
La Présidente de la Caisse des Ecoles de Saint-Michel-sur-Orge,  
Le Président du Centre Communal d'Action Sociale de Fleury-Merogis,  
Le Président de l'association CEPFI de Saint-Michel-Sur-Orge,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le programme de réussite éducative porté par la Caisse des écoles de Sainte-Geneviève-des-Bois,

**CONSIDERANT** que les partenaires de la réussite éducative souhaitent donner comme priorité le soutien à la parentalité par le biais du rétablissement (ou de l'amélioration) de la communication entre les membres d'une famille et par la possibilité de recourir à des conseils éducatifs,

**CONSIDERANT** que le soutien à la parentalité se développe au sein du dispositif et qu'il constitue un outil essentiel pour la prise en compte globale de l'environnement de l'enfant, la caisse des écoles et le « point écoute famille » du CEPFI décident de compléter l'offre d'action destinée aux familles en proposant des permanences psychologiques dans les locaux du CEPFI,

**DECIDE**

**DE SIGNER** la convention de partenariat présentée entre la Caisse des Ecoles de Sainte-Geneviève-des-Bois, la Caisse des Ecoles de Saint-Michel-sur-Orge, le Centre Communal d'Action Sociale de Fleury-Merogis et l'association Centre de Prévention, Formation et Insertion (CEPFI) représentée par Monsieur PICOLLO, Président.

**PRECISE** que la convention est conclue pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024

**PRECISE** que chaque temps sera rémunéré sur la base d'un coût horaire de 55€ (TTC) pour les actions d'analyses de pratique soit un montant de 660€.

**INDIQUE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Caisse des écoles.

Fait à Sainte-Geneviève des Bois, le 22 janvier 2024.



**Frédéric PETITTA**  
Président de la Caisse des Ecoles  
Maire de Sainte-Genevieve-des-Bois

